



**GUIDE DE GESTION**

# **PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LES RISQUES BIOLOGIQUES**

Ce document est réalisé par la Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat en collaboration avec la Direction générale des communications, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale et le Réseau de santé publique en santé au travail.

**Préresse et impression :**

Arts graphiques et impressions

Direction des ressources matérielles – CNESST

---

Reproduction autorisée avec mention de la source

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2019

ISBN 978-2-550-77546-1 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-77545-4 (PDF)



Imprimé sur du papier recyclé :

Couverture : X %

Pages intérieures : X %

Avril 2019

Pour obtenir l'information la plus à jour,

consultez notre site Web à [cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca).

**GUIDE DE GESTION**

**PROTÉGEZ-VOUS CONTRE  
LES RISQUES BIOLOGIQUES**



# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Un plan d'action adapté à vos besoins .....   | 4  |
| Où sont les dangers? .....  | 5  |
| La démarche préventive .....  | 6  |
| L'outil .....   | 8  |
| Se donner des moyens d'éliminer ou de contrôler les risques .....                               | 8  |
| 1. L'organisation en santé et en sécurité du travail .....                                      | 9  |
| 2. Les méthodes de travail sécuritaires .....   | 12 |
| 3. Les moyens et les équipements de protection .....  | 15 |
| 4. L'information et la formation .....  | 18 |
| 5. La vaccination préventive .....  | 20 |
| 6. Le plan d'action postexposition .....  | 22 |
| 7. La fiche de prévention .....   | 26 |
| Exemples d'utilisation de la fiche de prévention<br>à partir de la grille d'évaluation .....    | 29 |
| Annexe 1 – Calendrier de gestion des séances<br>d'information sur les risques biologiques ..... | 39 |
| Annexe 2 – Gestion de la vaccination préventive .....   | 43 |
| Références .....  | 49 |

## Un plan d'action adapté à vos besoins

Les employeurs ont la responsabilité d'assurer, par des mesures concrètes, la prévention des accidents et des maladies du travail dans leur établissement. Ces mesures doivent viser notamment l'exposition à des risques biologiques. Ce guide vous aidera à intégrer à votre programme de prévention une section traitant précisément des risques biologiques.

Ce guide de gestion a été rédigé à l'intention des employeurs ayant, entre autres, à leur service des travailleurs des catégories d'emploi suivantes :

- Pompiers ;
- Policiers ;
- Agents des services correctionnels ;
- Travailleurs des usines d'épuration des eaux usées ;
- Travailleurs des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
- Égoutiers ;
- Opérateurs d'unités mobiles de pompage ;
- Travailleurs des centres de tri et de compostage ;
- Travailleurs de la collecte des déchets, dont les éboueurs ;
- Travailleurs des lieux d'enfouissement techniques.

Vous y trouverez :

- 
- un aperçu des principales sources de danger auxquelles sont exposés les travailleurs appartenant à ces catégories d'emploi ;
- 
- une démarche de prévention simple pour éliminer les dangers liés aux risques biologiques. Elle se résume en trois mots : identifier, corriger, contrôler ;
- 
- pour chacun des six aspects de la prévention des risques biologiques<sup>1</sup> :
    - des objectifs à atteindre et des moyens d'y arriver,
    - une grille d'autoévaluation pour vous aider à amorcer votre démarche de prévention des risques biologiques ;
- 
- de l'information complémentaire sur certains des aspects de la prévention des risques biologiques ;
- 
- un modèle de fiche de prévention. Vous pourrez vous en inspirer pour planifier la mise en œuvre de moyens de prévention ;
- 
- des exemples d'utilisation de la fiche de prévention ;
- 
- une liste des documents pertinents.
- 

1. Organisation de la prévention, méthodes de travail sécuritaires, moyens et équipements de protection, formation et information, vaccination préventive, plan d'action postexposition.

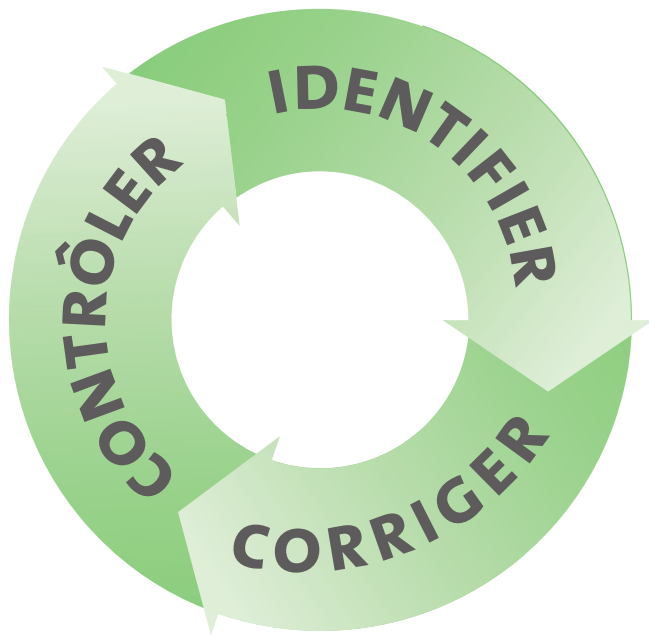
## Où sont les dangers ?

Pour les travailleurs visés par le présent guide, les occasions d'entrer en contact avec des micro-organismes (microbes) et de contracter une maladie infectieuse, d'éprouver des difficultés respiratoires ou d'avoir une réaction inflammatoire, de type allergique ou non, sont nombreuses.

Voici des exemples de situations où peuvent survenir des expositions professionnelles à risque :

- 
1. Contact avec du sang ou d'autres liquides biologiques visiblement teintés de sang – exposition possible au virus de l'hépatite B, au virus de l'hépatite C et au virus de l'immunodéficience humaine :
    - fouille d'un individu ou d'un lieu ;
    - secours à une personne blessée ;
    - blessure infligée avec un objet piquant ou coupant qui aurait pu être en contact avec du sang.
  2. Contact avec de la terre, de la poussière – exposition possible au bacille du tétanos :
    - blessure infligée avec un objet piquant ou coupant malpropre.
  3. Contact avec des micro-organismes contagieux aéroportés – exposition possible au bacille responsable de la tuberculose.
  4. Contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure ou griffure) – exposition possible au virus de la rage.
  5. Éclaboussures d'eaux usées au visage – exposition possible au virus de l'hépatite A.
  6. Contact avec des bioaérosols – exposition possible à des moisissures ou à leurs fragments et à des toxines microbiennes.
-

## La démarche préventive



### IDENTIFIER

**Identifier** les dangers et les situations à risque constitue le **point de départ** de toute démarche préventive. Vous y arriverez en documentant les situations de travail qui ont entraîné une exposition possible à l'un des risques mentionnés auparavant.

Par exemple, recueillez de l'information sur :

- les équipements de protection individuelle – type, disponibilité, utilisation, entretien, entreposage ;
- les mesures d'hygiène personnelle – nature, possibilité de les appliquer, etc. ;
- les connaissances du personnel ;
- l'organisation des premiers secours et premiers soins.

En procédant ainsi, il vous sera plus facile de définir vos besoins et vos priorités d'action.

### CORRIGER

**Corriger**, c'est **passer à l'action** de façon concrète en commençant par apporter les correctifs les plus urgents.

Rappelez-vous que pour qu'une infection se déclare, trois éléments doivent être présents :

- Une quantité suffisante de micro-organismes ;
- Un mode de transmission (un moyen de transport des micro-organismes vers l'hôte) ;
- Un hôte réceptif (une personne non protégée contre le micro-organisme).

C'est en agissant sur ces éléments que vous parviendrez à diminuer les risques d'infection.

Par ailleurs, les bioaérosols peuvent provoquer des réactions inflammatoires pulmonaires.

Au sujet des dangers ou des problèmes que vous aurez décelés, il faudra donc vous poser des questions précises :

- Ce que vous faites actuellement vous permet-il d'éliminer ou de réduire significativement les risques ?
  - Vos travailleurs connaissent-ils les risques auxquels ils sont exposés ?
  - Disposent-ils de tout l'équipement approprié ?
  - Savez-vous comment réagir si un travailleur est exposé à un risque ?
  - Etc. ;
- Pourriez-vous faire plus pour diminuer les risques ou pour mieux protéger vos travailleurs ?
  - formation et information sur les risques biologiques,
  - amélioration des méthodes de travail,
  - installations sanitaires plus appropriées,
  - port des équipements de protection individuelle,
  - vaccination préventive,
  - intervention à la suite d'une exposition,
  - etc.

Après avoir répondu à ces questions, vous serez en mesure de déterminer où concentrer votre énergie et affecter vos ressources. Pour atteindre vos objectifs, il vous restera à établir un plan d'action réalisable et à en déterminer les étapes :

- Choisir la meilleure solution, compte tenu des contraintes que vous subissez dans l'établissement;
- Décider de la meilleure façon de vous y prendre;
- Établir des échéanciers;
- Désigner un responsable;
- Apporter les améliorations voulues;
- Évaluer les résultats et apporter les ajustements nécessaires, s'il y a lieu.

## CONTRÔLER

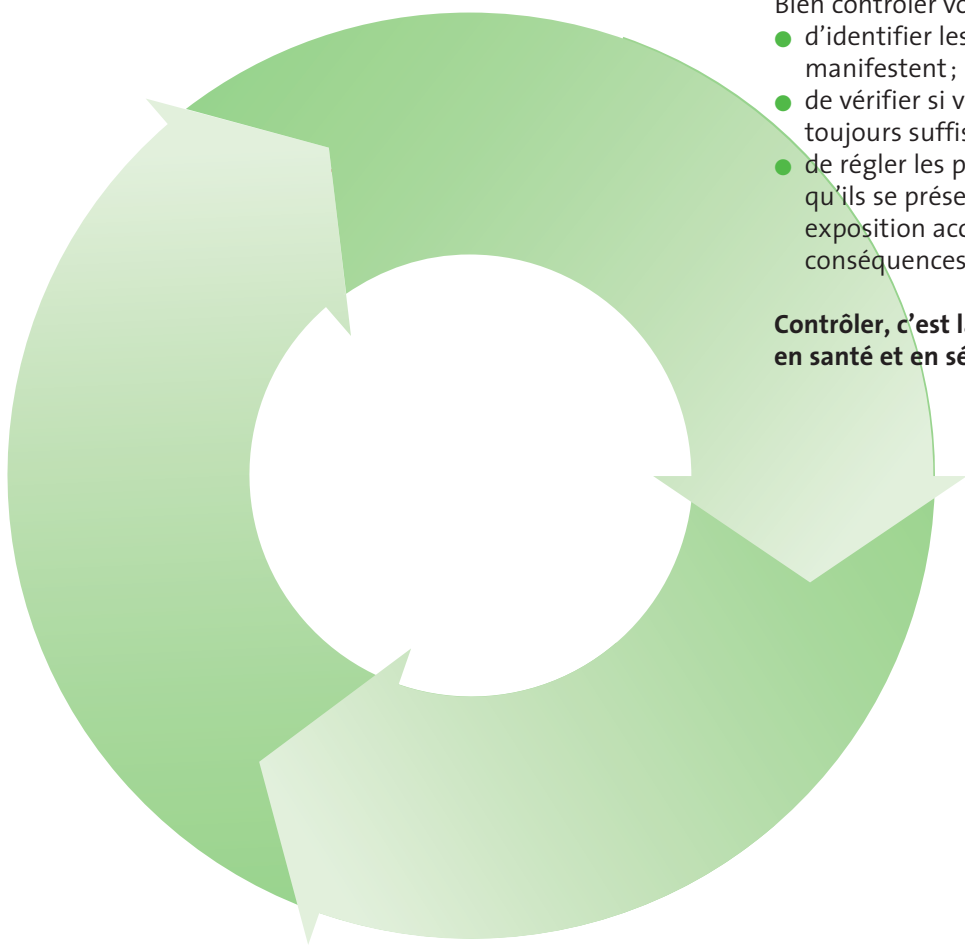
**Contrôler**, c'est **empêcher que le danger ne se manifeste de nouveau**. C'est aussi vous assurer que les correctifs apportés ne sont pas inutiles, que vous pouvez les maintenir, et ainsi tirer profit des améliorations auxquelles vous avez consacré des efforts, du temps et de l'argent.

Les meilleurs moyens de contrôle sont ceux qui vous permettent de mesurer les résultats atteints, de connaître le niveau de performance en santé et en sécurité du travail de votre établissement et, par conséquent, de l'améliorer.

Bien contrôler vous permet surtout :

- d'identifier les nouveaux dangers lorsqu'ils se manifestent;
- de vérifier si vos moyens de prévention sont toujours suffisants;
- de régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent plutôt que de risquer une exposition accidentelle avec toutes les conséquences que cela suppose.

**Contrôler, c'est la clé d'une bonne performance en santé et en sécurité du travail.**



## L'outil

Nous vous proposons un outil simple et pratique qui vous permettra :

1. d'évaluer la situation actuelle de votre établissement à l'égard des risques biologiques ;
2. de déterminer vos priorités d'action ;
3. de présenter les mesures que vous prendrez pour diminuer ou éliminer les risques biologiques.

Ces mesures doivent être réalisables. Elles doivent être adaptées aux besoins de votre établissement et tenir compte du chemin déjà parcouru, de manière à vous permettre d'aller plus loin en matière de prévention des risques biologiques.

Parmi les situations à risque que vous aurez identifiées, vous devrez déterminer celles qui doivent être corrigées en premier lieu. Il faut placer en tête de vos priorités la correction d'une situation qui a déjà été la cause d'une exposition à un risque biologique dans l'établissement.

Concrètement, votre plan d'action visant l'élimination ou le contrôle des risques biologiques pourrait se présenter sous la forme de fiches de prévention. Vous trouverez des exemples de fiches remplies dans les pages qui suivent, et une fiche de prévention vierge figure à la fin du guide. N'hésitez pas à reproduire la fiche ou à vous en inspirer pour créer vos propres fiches.

Le plan d'action portant sur les risques biologiques doit faire partie intégrante de votre programme de prévention.

## Se donner des moyens d'éliminer ou de contrôler les risques

La prévention des risques biologiques se réalise grâce à des mesures intégrées au fonctionnement de l'établissement. Dans les pages qui suivent, nous vous présentons l'objectif visé par la démarche préventive et les principaux éléments qu'elle devrait comporter. Nous précisons également les activités auxquelles devraient participer les travailleurs ainsi que le comité de santé et de sécurité.

# 1 L'organisation en santé et en sécurité du travail

## Objectif à atteindre


**Prendre en charge le contrôle des risques biologiques découlant d'une exposition professionnelle.**

## Comment y arriver

- Adopter une politique générale de prévention des risques biologiques ;
- Dresser un plan d'action et l'appliquer ;
- Appliquer des mécanismes de gestion de la prévention des risques biologiques.  
Par exemple :
  - plan de formation et d'information du personnel,
  - guide d'achat des équipements de protection individuelle et collective,
  - plan d'action en cas d'exposition d'un travailleur au sang ou à des liquides biologiques visiblement teintés de sang (plan d'action postexposition, voir la page 22) ;
- Distribuer les rôles en mettant à contribution les gestionnaires, les travailleurs et le comité de santé et de sécurité ;
- Évaluer les résultats en matière de prévention.  
Par exemple :
  - diminution du nombre d'expositions,
  - amélioration du suivi postexposition,
  - augmentation du taux de vaccination.

# L'organisation en santé et en sécurité du travail

## 1.1 Grille d'évaluation

|  | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● La prévention des risques biologiques et de leurs conséquences est une priorité dans le milieu de travail.                           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Un plan d'action sur l'élimination ou le contrôle des risques biologiques est appliqué.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les travailleurs ont reçu l'information nécessaire sur les risques biologiques auxquels leur poste les expose.                       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les travailleurs restent attentifs à l'apparition de nouvelles situations à risque.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les méthodes de travail et les règles de prévention à respecter sont bien comprises des travailleurs visés et de leur superviseur.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les mesures de prévention des risques biologiques sont inscrites dans les cahiers de procédures de travail.                          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les membres du personnel sont encouragés à rapporter les dangers qu'ils observent et à discuter des mesures de prévention à prendre. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● L'examen critique des événements fournit l'occasion de réviser les procédures et les moyens de prévention en vigueur.                | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Un plan d'action postexposition a été conçu.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

## Comment l'employeur peut-il gérer les risques biologiques ?

1. En repérant les fonctions et les tâches présentant des risques d'exposition au sang, à la terre, à la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure ou griffure), aux éclaboussures d'eaux usées au visage ou aux bioaérosols.
2. En s'assurant que tous les travailleurs ont reçu l'information sur les risques et les moyens de prévention mis à leur disposition.
3. En appliquant les moyens et en fournissant les équipements de protection nécessaires.
4. En inscrivant, dans les cahiers de procédures de travail, les mesures de prévention liées à la tâche.
5. En collaborant avec l'équipe de santé au travail de sa région pour informer tous les travailleurs de la vaccination préventive contre le tétanos.
6. En collaborant avec l'équipe de santé au travail de sa région pour informer tous les travailleurs, dont la tâche le justifie, de la vaccination préventive contre l'hépatite A ou l'hépatite B ; organiser et défrayer les coûts de cette vaccination préventive pour tous ces travailleurs, en commençant par ceux qui sont les plus exposés à ces micro-organismes.
7. En rédigeant et en suivant un plan d'action postexposition complet (voir la page 22), et en assurant un suivi systématique des expositions. Ce plan d'action comportera les éléments suivants :
  - Suivi médical ;
  - Suivi postaccidentel ;

## Comment l'employeur peut-il gérer les risques biologiques liés à la tuberculose chez les agents des services correctionnels ?

1. En assurant des services permettant le repérage rapide et la prise en charge adéquate de tous les cas d'infection tuberculeuse active chez les personnes incarcérées, les membres du personnel et toutes les personnes avec lesquelles ils sont en contact étroit :
  - avec l'accord du service de santé, indiquer clairement aux membres du personnel qu'il faut diriger vers le bureau de santé (pour évaluation médicale) toute personne qui tousse depuis plus de deux ou trois semaines sans cause connue.
2. Lorsque requis par la direction de la santé publique, en collaborant au dépistage des contacts jugés à risque (à l'aide d'un test cutané à la tuberculine (TCT)) des travailleurs et des détenus et faciliter le suivi, par la suite, des personnes qui ont un TCT positif.

## 2 Les méthodes de travail sécuritaires

### Objectif à atteindre

**Adopter des méthodes et des techniques de travail sécuritaires.**

### Comment y arriver

- Élaborer et tenir à jour des méthodes de travail sécuritaires.

Par exemple :


- une technique d'arrestation,
  - une procédure de fouille des individus et des lieux,
  - la manipulation des objets souillés coupants ou piquants,
  - une technique de lavage des mains,
  - les premiers secours et premiers soins,
  - une technique de lavage des vêtements souillés,
  - l'entreposage des vêtements de travail souillés,
  - l'utilisation des jets d'eau à haute pression,
  - les pratiques d'hygiène personnelle sur les lieux de travail ;
- Observer et analyser les tâches ;
  - Intégrer aux fonctions et aux tâches des méthodes et des techniques de travail sécuritaires ;
  - Travailler en collaboration avec les travailleurs et avec le comité de santé et de sécurité.

# Les méthodes de travail sécuritaires


## 2.1 Grille d'évaluation

### Identification des situations à risque


**Des travailleurs sont exposés aux risques suivants :**

|  | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● Éclaboussures de sang ou de liquides biologiques visiblement teintés de sang ou contact avec ces derniers;                         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Morsure humaine avec bris de peau;   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Piqûre avec une aiguille ayant possiblement servi à une injection;   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Blessure infligée avec un objet coupant ou tranchant souillé par du sang ou des liquides biologiques visiblement teintés de sang;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Plaie causée par un objet sale;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Contact prolongé avec une personne atteinte de tuberculose active;   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure ou griffure);  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Éclaboussures d'eaux usées au visage;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Contact avec des bioaérosols en provenance d'eaux usées, de déchets ou de compost, entre autres ceux qui sont d'origine organique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |

**Les gestionnaires de l'établissement :**

|  | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● savent quels travailleurs sont exposés à des risques biologiques;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● connaissent la nature des risques biologiques auxquels sont exposés ces travailleurs;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● connaissent les endroits où peut survenir une exposition aux risques biologiques et les activités au cours desquelles une telle exposition peut se produire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |

**Élaboration de méthodes de travail sécuritaires**

|   | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● Pour chacune des situations à risque identifiée :   |                          |                          |                          |   |
| ● des mesures préventives ont été retenues;   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● des méthodes de travail ont été élaborées.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Il existe une liste à jour des méthodes de travail sécuritaires qui doivent être observées par toutes les personnes visées. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Des consignes strictes sur les méthodes de travail ont été données.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les superviseurs s'assurent que les consignes sont suivies.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

## Lavage des mains : rôle de l'employeur

Le lavage des mains constitue un moyen de prévention simple mais très efficace contre la transmission des infections, puisque de 70 % à 80 % des infections sont transmises par les mains.

1. S'assurer que les travailleurs ont accès à des installations sanitaires permettant de se laver adéquatement les mains.
2. Voir à ce que les travailleurs se lavent les mains. Il s'agit d'une mesure de prévention.
3. Mettre à la disposition des travailleurs un nombre suffisant de lavabos.
4. Prévoir des lavabos dans l'environnement habituel des travailleurs (là où ils circulent régulièrement).
5. Installer des lavabos de bonnes dimensions (pour éviter les éclaboussures).
6. S'assurer que les lavabos sont nettoyés et désinfectés avec de l'eau de Javel diluée tous les jours.
7. S'assurer que de l'eau chaude et de l'eau froide coulent des robinets.
8. Fournir une eau de lavage de bonne qualité (qualité bactériologique).
9. Fournir du savon aux travailleurs. Favoriser l'utilisation de distributeurs de savon transparents dont les cartouches sont à usage unique. Les pains de savon ne devraient pas être utilisés.
10. Fournir :
  - soit des essuie-mains en papier jetables (jamais d'essuie-mains en tissu ni d'essuie-mains réutilisables), souples, résistant à l'humidité, à faible peluchage et à forte capacité d'absorption;
  - soit un sèche-mains à air chaud pulsé.
11. S'assurer qu'il y a toujours une poubelle contenant un sac de plastique jetable près du poste de lavage des mains et qu'elle est vidée régulièrement.
12. Fournir aux travailleurs qui ne peuvent pas avoir accès à des installations sanitaires des agents de nettoyage sans eau (mousses, gels, liquides ou lingettes (serviettes imprégnées)), des gels nettoyants (antiseptiques à séchage rapide) ou des nettoie-mains sans eau (savon ponce), selon les besoins.
13. Sélectionner les agents de nettoyage sans eau en tenant compte des critères suivants :
  - La tolérance au produit (effets secondaires possibles ou présents);
  - La facilité d'emploi;
  - Le conditionnement (la possibilité que les travailleurs prennent de bonnes habitudes parce qu'ils sont satisfaits du produit).
14. Former les travailleurs relativement aux techniques de nettoyage des mains.

## 3 Les moyens et les équipements de protection

### Objectif à atteindre

**Protéger les travailleurs des risques biologiques qui ne peuvent être éliminés à la source ou contrôlés.**

### Comment y arriver

- Déterminer les besoins en équipement de protection collective ou individuelle ;

Par exemple :

- des gants protecteurs appropriés à la nature des tâches,
- des appareils de protection respiratoire (N95) jetables,
- des visières ou des lunettes protectrices contre les éclaboussures,
- des masques de réanimation cardiorespiratoire à valve unidirectionnelle,
- des contenants sécuritaires pour se départir des objets souillés par des liquides biologiques,
- des combinaisons de travail ;

- Choisir l'équipement de protection ;
- Gérer l'acquisition et l'utilisation de l'équipement de protection ;


Par exemple :

- adopter une politique d'achat,
- établir un calendrier de vérification,
- assurer la rotation des stocks,
- établir un calendrier de lavage des vêtements fournis par l'employeur ;

- Se procurer des fiches d'information sur l'équipement de protection, en prendre connaissance et diffuser l'information ;
- Travailler en collaboration avec le comité de santé et de sécurité.

# Les moyens et les équipements de protection

## 3.1 Grille d'évaluation

|  | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● Les besoins en équipement de protection individuelle sont évalués en collaboration avec les travailleurs visés et le comité de santé et de sécurité. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● L'équipement de protection le mieux adapté à chaque tâche est fourni aux travailleurs.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● L'équipement nécessaire est :  |                          |                          |                          |   |
| ● disponible en tout temps ;   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● accessible là où on en a besoin.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● De l'information est donnée sur :  |                          |                          |                          |   |
| ● l'utilisation de l'équipement ;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● son entretien ;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● son entreposage.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les superviseurs s'assurent que l'équipement :   |                          |                          |                          |   |
| ● est toujours porté lorsque c'est nécessaire ;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● est entretenu et entreposé adéquatement.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Une rotation des stocks est assurée de façon à ne pas utiliser du matériel périmé.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

## Port des gants : rôle de l'employeur

Les gants ne remplacent pas le lavage des mains. Cependant, le port de gants appropriés brise la chaîne de transmission des infections en créant une barrière entre les micro-organismes et les travailleurs.

1. Voir à ce que les travailleurs disposent en tout temps de gants qui conviennent à la taille de leurs mains et à la nature de leurs tâches.
2. Choisir des gants qui ont subi des tests de performance reconnus par des organismes internationaux (p. ex. ASTM ou EN) contre les risques dont vous voulez vous protéger (p. ex. piqûres d'aiguilles).  
**Note.** – *Les équipes de santé au travail peuvent vous aider à sélectionner les gants appropriés. N'hésitez pas à les consulter.*
3. Voir à ce que les travailleurs, quand ils doivent porter des gants, choisissent ceux qui conviennent à la tâche à accomplir.
4. Voir à ce que les travailleurs n'utilisent pas les gants comme solution de remplacement au lavage des mains.
5. Voir à ce que les travailleurs aient les mains nues (par exemple sans bague ni autre objet) avant d'enfiler des gants.
6. Voir à ce que les travailleurs surveillent ce qu'ils manipulent avec leurs gants afin de ne pas contaminer ce qui les entoure.
7. S'il y a lieu, prévoir l'entretien (décontamination) et l'examen périodique (recherche des signes d'altération) des gants réutilisables.

Port de gants jetables en nitrile pour prévenir les expositions au sang ou aux liquides biologiques visiblement teintés de sang.

1. Voir à ce que les travailleurs changent de gants :
  - chaque fois qu'ils portent secours à quelqu'un ;
  - lorsque leurs gants sont percés ou déchirés.
2. Voir à ce que les travailleurs enlèvent leurs gants dès que l'intervention est terminée.
3. Former les travailleurs à la technique d'enlèvement des gants.
4. Fournir aux travailleurs une poubelle ou un contenant pour qu'ils puissent se départir de leurs gants jetables de façon sécuritaire (par exemple, un sac jetable pouvant être refermé).
5. Les gants de nitrile jetables sont plus résistants à la perforation et aux déchirures que les gants de latex. Ils sont recommandés lors d'interventions d'urgence.

### Entreposage des gants

1. Respecter les conditions de stockage : température, humidité, aération, etc.
2. Respecter l'intégrité de l'emballage le plus possible et le plus longtemps possible.
3. Respecter les dates de péremption, car le produit peut s'altérer. Il ne faut donc pas stocker une trop grande quantité de gants.

## 4 L'information et la formation

### Objectifs à atteindre

**Communiquer aux travailleurs des notions sur les risques biologiques auxquels ils sont exposés.**


**Permettre aux travailleurs d'acquérir des connaissances et des habiletés en prévention des risques biologiques et d'adopter des attitudes et des comportements sécuritaires.**

### Comment y arriver

- Désigner un responsable;
- Mettre en œuvre des moyens d'information, par exemple :
  - des tableaux d'affichage,
  - des réunions de groupe,
  - la promotion de la prévention des risques biologiques;
- Rendre accessible la documentation pertinente sur les risques biologiques;
- Former les travailleurs pour qu'ils exécutent leurs tâches de façon sécuritaire;
- Former les travailleurs à l'utilisation et à l'entretien des équipements de protection individuelle mis à leur disposition;
- Tenir à jour un registre des séances d'information et de formation sur les risques biologiques (voir l'annexe 1);
- Prévoir des rappels réguliers;
- Mettre en place un mécanisme pour informer les nouveaux travailleurs des risques biologiques auxquels ils sont exposés et prévoir leur formation;
- Travailler en collaboration avec le comité de santé et de sécurité.

## L'information et la formation

### 4.1 Grille d'évaluation

|   | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● Les travailleurs sont informés :  |                          |                          |                          |   |
| ● des risques auxquels ils sont exposés ;   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● des mesures préventives ;   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● des méthodes de travail.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les travailleurs sont formés :  |                          |                          |                          |   |
| ● à l'utilisation de l'équipement de protection individuelle ;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● à son entretien ;   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● à son entreposage.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les nouveaux membres du personnel reçoivent rapidement :  |                          |                          |                          |   |
| ● de l'information sur les risques biologiques ;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● de la formation sur les mesures préventives et les méthodes de travail.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Des rappels des messages de prévention sont faits régulièrement auprès de l'ensemble du personnel.                                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Un registre des membres du personnel ayant reçu l'information et la formation est tenu à jour par le responsable (voir l'annexe 1). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

## 5 La vaccination préventive

### Objectif à atteindre

**Protéger les travailleurs exposés contre des micro-organismes pour lesquels il existe un vaccin efficace.**






### Comment y arriver

- Désigner un responsable;
- Assurer le suivi de la liste des personnes à vacciner : qui ? quand ? est-ce que la vaccination est terminée ? le dosage a-t-il été effectué ? quelle est la date du rappel ? (Voir l'annexe 2.)

# La vaccination préventive

## 5.1 Grille d'évaluation

***Le gestionnaire responsable de l'organisation de la vaccination :***

|   | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
|  a communiqué avec l'équipe de santé au travail de sa région;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|  voit à ce que les travailleurs visés reçoivent l'information pertinente sur la vaccination;               | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|  tient à jour une liste des travailleurs devant être vaccinés et des vaccins à recevoir (voir l'annexe 2); | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
|  tient à jour une liste des travailleurs vaccinés et des vaccins reçus (voir l'annexe 2).                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

## 6 Le plan d'action postexposition

### Objectif à atteindre

**limiter les conséquences d'une exposition au sang et aux liquides biologiques visiblement teintés de sang, d'une blessure infligée avec un objet souillé, d'un contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure ou griffure).**

### Comment y arriver

- Établir un plan d'action postexposition (voir la page 23);
- Désigner un responsable de la prise en charge immédiate du travailleur exposé. S'assurer qu'un responsable soit disponible en tout temps pour assister le travailleur victime d'une exposition;
- Informer les travailleurs du plan d'action;
- S'assurer que tout ce qui est nécessaire à l'application du plan d'action est en place et mis à jour ou gardé en bon état.

### Objectif à atteindre


**Corriger la situation ayant provoqué une exposition et éviter que d'autres événements du même genre ne se produisent.**

### Comment y arriver

- Désigner un responsable du suivi de l'exposition;
- Déterminer le type de situations visées par le suivi;
- Adopter une méthode d'enquête et d'analyse des cas d'exposition professionnelle;
- Inscrire dans le registre des premiers secours et des premiers soins les cas d'exposition ainsi que les incidents qui auraient pu occasionner une exposition professionnelle;
- Instaurer des mécanismes de suivi;
- Travailler en collaboration avec le comité de santé et de sécurité.

## Le plan d'action postexposition

### 6.1 Grille d'évaluation

|   | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● Au moins un responsable de la prise en charge immédiate du travailleur a été désigné pour chaque quart de travail.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les responsables ont reçu la formation et les documents nécessaires à la prise en charge rapide des travailleurs exposés aux risques biologiques.                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Un plan d'action postexposition écrit et complet est suivi.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les travailleurs visés sont informés du plan d'action.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Il existe un registre à jour des travailleurs informés du plan d'action postexposition.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● L'établissement est en mesure de remplacer rapidement le travailleur exposé qui doit consulter un médecin.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● On trouve dans les trousse de premiers secours et premiers soins la fiche « Que faire lors d'une exposition au sang ? ».  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les cas d'exposition aux risques biologiques et les incidents sont consignés dans le registre des premiers secours et des premiers soins.                           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les expositions aux risques biologiques font l'objet d'une enquête et d'une analyse des méthodes de travail et des équipements de protection individuelle utilisés. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

## Plan d'action postexposition : rôle de l'employeur

1. Assurer au travailleur un suivi médical optimal grâce à :
  - l'accès facile et rapide à des premiers secours et premiers soins (trousses et secouristes);
  - la désignation de personnes-ressources (accessibles 24 heures sur 24) chargées de :
    - diriger la personne accidentée vers des services médicaux préalablement déterminés,
    - recueillir toute l'information sur les circonstances de l'exposition.

### En cas d'exposition au sang ou à des liquides visiblement teintés de sang :

- **diriger rapidement** le travailleur vers les services médicaux préalablement déterminés avec l'équipe de santé au travail de sa région (idéalement, le travailleur devrait être vu par un médecin dans un délai de deux heures);
  - **noter les coordonnées** de la personne à l'origine de la contamination (nom, adresse, endroit de l'hospitalisation, s'il y a lieu, etc.).
2. Assurer au travailleur un suivi administratif postaccidentel adéquat grâce à :
    - une enquête et à une analyse des cas d'exposition pour déterminer les causes probables de l'événement et les correctifs à apporter, s'il y a lieu;
    - une aide quant à l'accomplissement des démarches administratives – formulaires à remplir, attestations médicales à se procurer, etc.;
    - l'envoi à la CNESST de tous les formulaires pertinents – rapport d'accident, attestation médicale, *Réclamation du travailleur*.


3. **Au besoin, assurer au travailleur un suivi psychologique à la suite d'une exposition au sang ou à des liquides visiblement teintés de sang grâce à :**
  - un **programme d'aide aux employés**; ou
  - un **professionnel préalablement désigné**.

## Tuberculose et agents des services correctionnels : rôle de l'employeur

1. S'assurer que de l'information pertinente sur la tuberculose est donnée aux travailleurs.
2. Déceler rapidement tous les cas d'infection tuberculeuse active chez les personnes incarcérées et les membres du personnel pour en assurer la prise en charge adéquate en :
  - indiquant aux travailleurs qu'ils doivent se diriger vers leur bureau de santé pour une évaluation médicale rapide, s'il y a présence de toux depuis plus de deux ou trois semaines avec ou sans autres symptômes;
  - indiquant aux travailleurs qu'ils doivent diriger, vers le bureau de santé pour une évaluation médicale rapide, toute personne qui tousse depuis plus de deux ou trois semaines sans cause connue;
  - s'assurant que le service de santé :
    - isole immédiatement (dans une chambre individuelle) et fait porter un masque à la personne ou aux personnes chez lesquelles est soupçonnée une tuberculose active en attendant le transfert dans un établissement de soins de santé pour une évaluation médicale complète,
    - organise une investigation médicale adéquate et sans délai de tous les cas suspects d'une infection tuberculeuse active,
    - si une infection tuberculeuse active est confirmée, avise la direction de santé publique, qui offrira le soutien nécessaire et donnera les directives pour les mesures à prendre pour éviter la transmission et permettre de commencer l'enquête rapidement pour l'évaluation des personnes en contact,
    - vérifie si une personne incarcérée, en traitement pour une infection tuberculeuse active, prend adéquatement les médicaments prescrits. Au besoin, la direction de santé publique peut offrir du soutien, également, pour assurer la prise adéquate du traitement qui est obligatoire,
    - transmet un avis aux autorités du centre de détention lors du transfert d'un détenu qui a une tuberculose active en cours de traitement, dans un centre de détention ou tout autre endroit,
  - vérifie si une personne incarcérée, en traitement préventif pour une infection tuberculeuse latente, prend adéquatement les médicaments prescrits,
  - transmet un avis aux autorités du centre de détention lors du transfert d'un détenu qui a une tuberculose latente en cours de traitement dans un centre de détention, pour assurer la poursuite du traitement préventif.
3. Retirer du travail, durant toute la phase de contagiosité, un membre du personnel atteint d'une infection tuberculeuse active. L'équipe de soins ou la direction de santé publique peut clarifier la durée de la phase considérée comme contagieuse et les précautions à mettre en place.
4. Collaborer à toute enquête de la direction de la santé publique visant à identifier des personnes ayant été en contact avec un cas d'infection tuberculeuse active diagnostiquée en :
  - coopérant, lors de la détermination des personnes considérées comme des contacts à risque (y compris les personnes contractuelles et les bénévoles);
  - libérant les membres du personnel considérés comme en contact avec la maladie et qui sont encouragées à subir un test cutané à la tuberculine ou en accueillant les autorités de santé publique qui feront ce test TCT sur les lieux de travail;
  - libérant les membres du personnel qui présentent un TCT positif, afin qu'ils soient évalués par un médecin.
5. Dans la mesure du possible, éviter le surpeuplement des établissements de détention et assurer la ventilation adéquate des locaux. Ces précautions contribueront à diminuer les risques de transmission de la tuberculose et de toute autre maladie transmissible par voie aérienne, en plus de favoriser le bien-être général du personnel et des personnes incarcérées.

## 7 La fiche de prévention

Le modèle de fiche de prévention présenté à la page suivante devrait vous permettre de consigner vos priorités d'action en décrivant la nature du problème, la nature des mesures que vous désirez mettre en place pour améliorer la situation, la personne responsable du dossier et l'échéancier que vous vous donnez.

Après avoir rempli les grilles d'évaluation, considérez ce qui doit être entrepris ou poursuivi pour mieux contrôler les risques biologiques. Cochez dans la colonne marquée d'un  les éléments que vous jugez pertinent d'inclure dans votre programme de prévention. Remplissez la fiche de prévention en conséquence.






**Exemples d'utilisation  
de la fiche de prévention à  
partir de la grille d'évaluation**

# L'organisation en santé et en sécurité du travail

## 1.1 Grille d'évaluation

|  | OUI                                 | NON                                 | EN PARTIE                           |  |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| ● La prévention des risques biologiques et de leurs conséquences est une priorité dans le milieu de travail.                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  |
| ● Un plan d'action sur l'élimination ou le contrôle des risques biologiques est appliqué.  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/>   |
| ● Les travailleurs ont reçu l'information nécessaire sur les risques biologiques auxquels leur poste les expose.                       | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/>   |
| ● Les travailleurs restent attentifs à l'apparition de nouvelles situations à risque.  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les méthodes de travail et les règles de prévention à respecter sont bien comprises des travailleurs visés et de leur superviseur.   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les mesures de prévention des risques biologiques sont inscrites dans les cahiers de procédures de travail.                          | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les membres du personnel sont encouragés à rapporter les dangers qu'ils observent et à discuter des mesures de prévention à prendre. | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  |
| ● L'examen critique des événements fournit l'occasion de réviser les procédures et les moyens de prévention en vigueur.                | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/>   |
| ● Un plan d'action postexposition a été conçu.   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

# Fiche de prévention

Nom de l'établissement : Caserne Onva Ofeu

Fiche rédigée par : Chef

Date : Avril 2018

N° de la fiche : 3

Décrire le danger ou le problème : Améliorer l'organisation de la santé et de la sécurité du travail par rapport aux risques biologiques

| Correctifs à apporter   | Nom du (de la) responsable et date limite | Remarques |
|---|---|-----------|
| A) Organiser des séances d'information à l'intention des travailleurs   | Capitaine<br>Septembre 2018               |           |
| B) Élaborer un plan d'action en vue du contrôle des risques biologiques | Chef                                      |           |
|   |   |           |
|   |   |           |
|   |   |           |
|   |   |           |
|   |   |           |
|   |   |           |
|   |   |           |


| Mesures à prendre pour maîtriser la situation                                       | Nom du (de la) responsable et fréquence            | Remarques |
|---|--|-----------|
| A) Établir un calendrier d'inspection et se procurer des équipements et des trousse | Capitaine  |           |
| B) Consulter et analyser les rapports d'événements                                  | Comité de santé et de sécurité<br>À chaque réunion |           |
|   |  |           |
|   |  |           |
|   |  |           |
|   |  |           |
|   |  |           |
|   |  |           |

# Les méthodes de travail sécuritaires


## 2.1 Grille d'évaluation

### Identification des situations à risque


**Des travailleurs sont exposés aux risques suivants :**

|  | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● Éclaboussures de sang ou de liquides biologiques visiblement teintés de sang ou contact avec ces derniers;                         | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Morsure humaine avec bris de peau;   | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Piqûre avec une aiguille ayant possiblement servi à une injection;   | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Blessure infligée avec un objet coupant ou tranchant souillé par du sang ou des liquides biologiques visiblement teintés de sang;  | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Plaie causée par un objet sale;  | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Contact prolongé avec une personne atteinte de tuberculose active;   | <input type="checkbox"/> | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure ou griffure);  | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Éclaboussures d'eaux usées au visage;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Contact avec des bioaérosols en provenance d'eaux usées, de déchets ou de compost, entre autres ceux qui sont d'origine organique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |

**Les gestionnaires de l'établissement :**

|  | OUI                      | NON                      | EN PARTIE |  |
|--|--------------------------|--------------------------|-----------|---|
| ● savent quels travailleurs sont exposés à des risques biologiques;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X         | X   |
| ● connaissent la nature des risques biologiques auxquels sont exposés ces travailleurs;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X         | X   |
| ● connaissent les endroits où peut survenir une exposition aux risques biologiques et les activités au cours desquelles une telle exposition peut se produire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X         | X   |

**Élaboration de méthodes de travail sécuritaires**

|   | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● Pour chacune des situations à risque identifiée :   |                          |                          |                          |   |
| ● des mesures préventives ont été retenues;   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● des méthodes de travail ont été élaborées.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Il existe une liste à jour des méthodes de travail sécuritaires qui doivent être observées par toutes les personnes visées. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Des consignes strictes sur les méthodes de travail ont été données.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Les superviseurs s'assurent que les consignes sont suivies.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

# Fiche de prévention

Nom de l'établissement : Service de police 007

Fiche rédigée par : Directeur

Date : Mai 2018

N° de la fiche : 2

Décrire le danger ou le problème : Identifier précisément les travailleurs exposés à des risques biologiques

| Correctifs à apporter   | Nom du (de la) responsable et date limite                 | Remarques |
|---|---|-----------|
| Recueillir auprès des travailleurs l'information sur les expositions survenues au cours de la dernière année      | Directeur<br>Fin septembre 2018                           |           |
| • qui ?   |   |           |
| • en quelles circonstances ?  |   |           |
| Communiquer avec l'équipe de santé au travail de la région pour obtenir de l'information sur les micro-organismes | Comité de santé et de sécurité<br>Début<br>septembre 2018 |           |
|   |   |           |
|   |   |           |
|   |   |           |


| Mesures à prendre pour maîtriser la situation   | Nom du (de la) responsable et fréquence            | Remarques |
|---|--|-----------|
| Établir un mécanisme de déclaration des expositions au sang et aux liquides biologiques | Responsable des ressources humaines                |           |
| Analyser les déclarations reçues  | Comité de santé et de sécurité<br>À chaque réunion |           |
|   |  |           |
|   |  |           |
|   |  |           |
|   |  |           |
|   |  |           |

# Les méthodes de travail sécuritaires


## 2.1 Grille d'évaluation

### Identification des situations à risque


**Des travailleurs sont exposés aux risques suivants :**

|  | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● Éclaboussures de sang ou de liquides biologiques visiblement teintés de sang ou contact avec ces derniers;                         | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Morsure humaine avec bris de peau;   | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Piqûre avec une aiguille ayant possiblement servi à une injection;   | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Blessure infligée avec un objet coupant ou tranchant souillé par du sang ou des liquides biologiques visiblement teintés de sang;  | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Plaie causée par un objet sale;  | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Contact prolongé avec une personne atteinte de tuberculose active;   | <input type="checkbox"/> | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Contact avec la salive d'un animal sauvage ou errant (y compris par morsure ou griffure);  | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Éclaboussures d'eaux usées au visage;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● Contact avec des bioaérosols en provenance d'eaux usées, de déchets ou de compost, entre autres ceux qui sont d'origine organique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |

**Les gestionnaires de l'établissement :**

|  | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● savent quels travailleurs sont exposés à des risques biologiques;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X   |
| ● connaissent la nature des risques biologiques auxquels sont exposés ces travailleurs;  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X   |
| ● connaissent les endroits où peut survenir une exposition aux risques biologiques et les activités au cours desquelles une telle exposition peut se produire. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X   |

**Élaboration de méthodes de travail sécuritaires**

|   | OUI                      | NON                      | EN PARTIE                |  |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
| ● Pour chacune des situations à risque identifiée :   |                          |                          |                          |   |
| ● des mesures préventives ont été retenues;   | X                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  |
| ● des méthodes de travail ont été élaborées.  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X                        | X   |
| ● Il existe une liste à jour des méthodes de travail sécuritaires qui doivent être observées par toutes les personnes visées. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X                        | X   |
| ● Des consignes strictes sur les méthodes de travail ont été données.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X                        | X   |
| ● Les superviseurs s'assurent que les consignes sont suivies.   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | X                        | X   |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

# Fiche de prévention

Nom de l'établissement : Centre de détention illont Arrêté

Fiche rédigée par : Directeur adjoint

Date : Mars 2018

N° de la fiche : 8

Décrire le danger ou le problème : S'assurer que les méthodes de travail sont sécuritaires


| Correctifs à apporter   | Nom (de la) responsable et date limite   | Remarques   |
|---|--|---|
| Analyser les méthodes de travail pour s'assurer qu'elles sont sécuritaires          | Le responsable du dossier des risques biologiques<br>Mai 2018                          | En collaboration avec le comité de santé et de sécurité et les travailleurs visés |
| Informers les travailleurs et leur superviseur des méthodes de travail sécuritaires | Le comité de santé et de sécurité et le responsable du dossier des risques biologiques |   |
|   |  |   |
|   |  |   |
|   |  |   |
|   |  |   |
|   |  |   |
|   |  |   |

| Mesures à prendre pour maîtriser la situation          | Nom du (de la) responsable et fréquence           | Remarques   |
|--|---|---|
| Revoir la méthode de travail à la suite d'un événement | Le responsable du dossier des risques biologiques | En collaboration avec le comité de santé et de sécurité et les travailleurs visés |
|  |   |   |
|  |   |   |
|  |   |   |
|  |   |   |
|  |   |   |
|  |   |   |
|  |   |   |
|  |   |   |

# La vaccination préventive

## 5.1 Grille d'évaluation

**Le gestionnaire responsable de l'organisation de la vaccination :**

|  | OUI                              | NON                              | EN PARTIE             |  |
|--|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|---|
| <input checked="" type="radio"/> a communiqué avec l'équipe de santé au travail de sa région;  | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/>            | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/>  |
| <input checked="" type="radio"/> voit à ce que les travailleurs visés reçoivent l'information pertinente sur la vaccination;               | <input type="radio"/>            | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/>  |
| <input checked="" type="radio"/> tient à jour une liste des travailleurs devant être vaccinés et des vaccins à recevoir (voir l'annexe 2); | <input type="radio"/>            | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/>  |
| <input checked="" type="radio"/> tient à jour une liste des travailleurs vaccinés et des vaccins reçus (voir l'annexe 2).                  | <input type="radio"/>            | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/>  |



Éléments à inclure dans le programme de prévention, s'ils sont jugés prioritaires.

# Fiche de prévention

Nom de l'établissement : Station d'épuration l'Eau Claire

Fiche rédigée par : Directeur de l'usine

Date : Juin 2018

N° de la fiche : 5

Décrire le danger ou le problème : Protéger les travailleurs en réduisant les éclaboussures au visage et en les vaccinant contre l'hépatite A

| Correctifs à apporter  | Nom du (de la) responsable et date limite | Remarques                                       |
|--|---|---|
|  |   |   |
| • Communiquer avec l'équipe de santé au travail de la région | Directeur                                 |   |
| • Désigner un responsable du dossier                         | Directeur                                 |   |
| • Identifier les tâches à haut risque d'exposition           | Comité de santé et de sécurité            | Collaboration avec l'équipe de santé au travail |
| • Donner de la formation sur les EPI                         | Responsable                               | Collaboration avec l'équipe de santé au travail |
|  |   |   |
|  |   |   |
|  |   |   |
|  |   |   |

| Mesures à prendre pour maîtriser la situation                | Nom du (de la) responsable et fréquence | Remarques                                       |
|--|---|---|
|  |   |   |
| • Désigner les travailleurs visés par la formation           | Responsable                             |   |
| • Désigner les travailleurs devant être vaccinés             | Responsable                             |   |
| • Organiser la vaccination et remplir les fiches de présence | Responsable                             |   |
| • Vacciner les travailleurs                                  | Équipe de santé au travail              |   |
| • Fournir des EPI  | Direction                               | Collaboration du comité de santé et de sécurité |
| • S'assurer du port des EPI                                  | Gestionnaire                            | Collaboration du comité de santé et de sécurité |
|  |   |   |
|  |   |   |



## **Annexe 1**

### **Calendrier de gestion des séances d'information sur les risques biologiques**







## **Annexe 2**

### **Gestion de la vaccination préventive**











## Références

### Liste des documents pertinents publiés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales ». *La protection contre les risques biologiques dans le secteur des eaux usées*, Montréal, CNESST, 2017, dépliant (DC100-499-1). <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/100/documents/dc100-499web.pdf>

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales ». *Protégez-vous contre les risques biologiques : hépatite A*, Montréal, CNESST, 2017, dépliant (DC100-492-1). <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/100/documents/dc100-492web.pdf>

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, et autres. *Protégez-vous contre les risques biologiques : hépatite B*, Montréal, CNESST, 2017, dépliant (DC100-474-2). <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/100/documents/dc100-474web.pdf>

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, et autres. *Protégez-vous contre les risques biologiques : tétanos*, Montréal, CNESST, 2017, dépliant (DC100-473-2). <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/100/documents/dc100-473web.pdf>

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Que faire lors d'une exposition au sang?*, Montréal, CNESST, 2016, fiche (DC100-498-2). <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/100/documents/dc100-498web.pdf>

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, et autres. *La protection contre les risques biologiques pour les policiers, les pompiers et les agents des services correctionnels*, Montréal, CNESST, 2019, dépliant (DC200-352-2). <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/200/Pages/DC-200-352.aspx>

### Sites Internet pertinents pour obtenir des informations additionnelles

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, *Protégez-vous contre les risques biologiques* [en ligne], 2016. [<http://www.csst.qc.ca/prevention/theme/risques-biologiques/pages/risques-biologiques.aspx>] (consulté le 2018-08-30).

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales », *Risques biologiques* [en ligne], 2018. [<https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques>] (consulté le 2018-08-30).

Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (Québec), *Prévention des risques chimiques et biologiques* [en ligne], 2018. [<http://www.irsst.qc.ca/recherche-sst/priorites-recherche/prevention-risques-chimiques-biologiques>] (consulté le 2018-08-30).











Pour nous joindre  
[cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca)  
1 844 838-0808